

MONTREAL – La société Rogers Sugar, propriétaire de l'usine de sucre Lantic, annonce la suppression de 59 emplois à Montréal, pointant du doigt la concurrence étrangère.

L'entreprise décide de supprimer 15 pour cent de sa main d'oeuvre, alors que l'usine montréalaise compte actuellement environ 360 employés.

L'industrie sucrière canadienne évolue dans un marché ouvert, contrairement à la plupart des pays, a expliqué le président et chef de la direction de Lantic, Ed Makin, en marge de l'annonce. Ce contexte bien particulier de l'industrie du sucre au Canada signifie que les deux principaux joueurs au pays, Lantic et Redpath, font face à une concurrence féroce des acteurs étrangers.

Ed Makin fait savoir que «pour rester concurrentiel» dans un environnement aussi «défiant», l'entreprise doit améliorer son efficacité, ce qui provoque ces pertes d'emplois.

La réduction de personnel se fera à travers des mises à pied, des départs volontaires et des retraites anticipées, a confirmé à La Presse Canadienne, la vice-présidente aux finances, Manon Lacroix. Il s'agit d'une «décision difficile», a-t-elle soutenu, mais le contexte actuel l'oblige à «réduire ses coûts et à améliorer ses procédés».

Le marché canadien du sucre est protégé grâce à des barrières tarifaires des concurrents américains et européens, mais pas d'ailleurs sur la planète.

«Nous avons lutté pour que ces barrières restent en place, car nous craignons qu'il y ait du dumping de sucre subventionné contre lequel on ne pourrait concurrencer», a expliqué Mme Lacroix.

Des entreprises de plusieurs autres pays, notamment l'Amérique du sud, s'intéressent aux clients canadiens, ce qui constitue un frein aux ventes des deux joueurs du Canada.

L'entente de principe sur l'accord de libre-échange avec l'Union européenne pourrait constituer une avenue de croissance pour Lantic. «L'opportunité porterait sur les produits contenant du sucre. Mais cela se limiterait à un quota de 30 000 tonnes pour l'industrie canadienne du sucre, ce qui n'est pas non plus énorme pour l'ensemble de l'Europe», a nuancé Mme Lacroix.

La société Rogers Sugar a annoncé que suite à cette annonce, elle devrait encourir des charges administratives additionnelles d'environ 2 millions \$ en honoraires de consultants spécialisés en amélioration des processus et en indemnités de départ.

Une source syndicale a indiqué, sous le couvert de l'anonymat, que le syndicat local et la Fédération du commerce CNS «prenaient acte des intentions de l'employeur et prendront le temps de faire l'analyse nécessaire à la lumière de ce qui a été annoncé avant de faire tout autre commentaire».

Cet article [59 postes disparaissent à l'usine montréalaise de sucre Lantic](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

**Consultez la source sur Lactualite.com:** [59 postes disparaissent à l'usine montréalaise de sucre Lantic](#)